

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 janvier 2024

Le CESER Ile-de-France renouvelé, diversifié et paritaire

Par arrêtés des 15 et 29 décembre 2023, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a fixé la composition du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

Sa nouvelle composition est marquée par un renouvellement pour moitié de l'assemblée, une plus grande diversité des acteurs représentés et une stricte parité.

- **Un large renouvellement :**

A l'issue de ce renouvellement, **un tiers d'organismes représentés intégreront le CESER pour la première fois**. Les nouveaux conseillers représentent 53 % du total des membres de l'assemblée.

L'ensemble des personnalités qualifiées désignées par le préfet de région ont notamment été renouvelées. Intégreront ainsi le CESER Mme Véronique BENSALD-COHEN, spécialiste des questions culturelles et touristiques, Mme Johannie BOUFFIER, architecte, Mme Samia BRAHIMI, engagé dans l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat auprès de jeunes Franciliens, M. François de CUREL, spécialiste de la gestion forestière, M. Abdelaali EL BADAOUI, infirmier et militant associatif de l'ONG Banlieues Santé, M. Pascal GENTIL, médaillé olympique de taekwondo et Mme Navy TRINH, commerçante et engagée au sein de l'association des résidents en France d'origine indochinoise.

- **Une diversification des organismes représentés**

Ce renouvellement est également marqué par une diversification des organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement (LPO, SPA ou encore Energie partagée, mouvement pour le développement des énergies renouvelables). Au total dix organismes œuvrant pour la protection de l'environnement composant ce conseil, dont sept d'entre eux siégeront au sein du CESER pour la première fois.

Il permet en outre une meilleure représentation des acteurs de la solidarité (Habitat et Humanisme, Comité de la rue, centre de ressource autisme) et des organismes œuvrant, via la santé, la lutte contre les violences ou l'entrepreneuriat, à l'égalité entre les femmes et les hommes (Solidarité Femmes, Femmes@numérique).

Le CESER connaît aussi au 1^{er} collège un élargissement à d'autres formes d'entrepreneuriat, au travers notamment des entreprises de taille intermédiaire et de petites structures telles que les autoentrepreneurs et les particuliers employeurs, et à la filière bois francilienne.

- **Une parité de la représentation :**

La prise en compte de la parité entre les femmes et les hommes est imposée pour tous les organismes désignant plusieurs représentants. S'agissant des personnalités qualifiées, le préfet de région a choisis 4 conseillères et 3 conseillers pour siéger au 4^{ème} collège.

Mémo : le CESER mode d'emploi

Comme le dispose l'article 3 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : « le Conseil régional par ses délibérations, le président du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le Conseil économique et social par ses avis, concourent à l'administration de la région ».

Le CESER est une assemblée consultative, un « laboratoire d'idées » qui effectue des diagnostics, des analyses prospectives et formule des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitants.

Le CESER produit ainsi des avis sur l'ensemble des grands dossiers de la vie régionale. Au-delà d'une expertise, ses travaux reflètent une prise de position partagée par la majorité des organismes le composant.

La composition du CESER d'Ile-de-France :

- les membres du CESER sont désignés pour 6 ans par divers organismes qui concourent à la vie économique, sociale, culturelle, environnementale et associative d'Ile-de-France.
- le CESER représente la société civile, 190 membres au total, qui se répartissent en 4 collèges :
 - o Collège 1 : Entreprises et activités professionnelles non salariées (61)
 - o Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives (61)
 - o Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (61)
 - o Collège 4 : Personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral (7).

Contact presse

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr